

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE ROUFFACH, VIGNOBLES ET CHATEAUX »
SEANCE DU MERCREDI 04 OCTOBRE 2023 - 18H15
BATIMENT ASSOCIATIF - OSENBACH**

COMMUNES	NOMS – PRENOMS DELEGUES	Présent	Excusé	Absent	Procuration
EGUISHEIM	CENTLIVRE Claude		X		André MERCIER
	REBOREDO Carmen	X			
	MERCIER André	X			
	ZIMMERMANN Delphine	X			Arrivée au cours du point n°4
GUEBERSCHWIHR	HUSSER Roland	X			
	VOGT Jean-Marc	X			
GUNDOLSHEIM	PAGNACCO Annabelle	X			
	FISCHER Philippe	X			
HATTSTATT	DI STEFANO Pascal	X			
	FURSTENBERGER Marie-José	X			
HUSSEREN LES CHATEAUX	LEIBER Édouard			X	
	BUECHER Catherine		X		
OBERMORSCHWIHR	HEYBERGER Bertrand		X		
	Suppléante FUCHS Christine	X			
OSENBACH	MICHAUD Christian	X			
	GOLLENTZ David	X			
PFAFFENHEIM	LICHTENBERGER Aimé	X			
	KRETZ Isabelle	X			
	RIEFLE Christophe	X			
ROUFFACH	TOUCAS Jean-Pierre	X			
	BOLLI Nadine	X			
	SCHMITT Gilbert	X			
	BARBAGELATA Françoise	X			
	BANNWARTH-PROBST Christophe	X			
	KAMMERER Jean-Philippe	X			
	SUHR Perrine		X		Nadine BOLLI
	GUEBEL Sandra	X			
	SOMMEREISEN Bernard		X		
BECK Marie-Laure	X				
VOEGLINSHOFFEN	MAMPRIN Cécile	X			
	STRUB Véronique	X			
WESTHALTEN	LALLEMAND Nathalie	X			
	BURGENATH Mikaël	X			

Convocation légale en date du 28 septembre 2023.

Assistent également :

-Charline DEON, Directrice générale des services ;

-Romain DUMAS, chef de projet Petites Villes de Demain.

Le Président souhaite la bienvenue et salue :

- Les membres du Conseil communautaire ;
- Le personnel de la communauté de communes présent : Charline DEON, DGS et Romain DUMAS, chef de projet PVD ;
- Laurent LAMEY, adjoint au maire d'Osenbach ;
- La presse, en la personne de Patrice BASLER.

Puis il cède la parole à Christian MICHAUD, maire d'Osenbach qui souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil communautaire. La commune, qui regroupe aujourd'hui 864 habitants, a entrepris de nombreux projets et travaux :

-Un lotissement a été créé avec le lotisseur ALSATERRE, sur une surface de plus d'un ha. Il permet de prolonger la rue des Prunelliers. Ce lotissement comprend 20 lots, dont une parcelle avec trois maisons jumelées et une parcelle avec un collectif de 14 logements. Le prix est fixé à 18 000 € l'are.

-Un projet d'aménagement rue du Stade qui comprend 15 lots, est en cours avec Terre et Développement Aménageur Foncier.

-Une classe a été fermée à la rentrée scolaire, malgré l'urbanisation grandissante de la commune. L'école regroupe donc deux classes à quatre niveaux. Depuis septembre 2022, la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace a repris la gestion du périscolaire. En complément, un accueil des enfants a été mis en place le matin, de 7h à 7h45, grâce à la présence de l'ATSEM de la commune, avec une prise en charge financière de la commune.

-Une étude pour l'installation d'une Maison des Assistantes Maternelles (MAM) dans les anciens locaux de la caserne des pompiers est en cours ;

-La commune a récemment changé de site internet (Intramuros).

-Travaux en cours :

- 5^{ème} phase de la mise en LED de l'éclairage public du village (19 luminaires au total) ;
- Travaux de mise en souterrain des réseaux secs sur une partie de la rue du Bois et rue de l'Eglise et rénovation de la chaussée, avec le cabinet Berest ;
- Travaux de reprise dans le sous-sol de la mairie suite à des désordres structurels ;
- Enfouissement d'une ligne aérienne haute tension 20 000 Volts sur le site du Waldacker. Les travaux sont pris en charge intégralement par Territoire Energie Alsace.
- Travaux divers :
 - Géo détection du réseau d'éclairage public sur la commune avec RLE Etudes ;
 - Drainage renforcé du terrain de football (pour un montant de plus de 32 000€) ;
 - Pose de résine escalier et amphithéâtre école ;
 - Pose de film occultant sur la vitrerie de la maternelle ;
 - Travaux concernant les eaux de pluie rue du Schauenberg et de la Chapelle
 - Restauration d'une sculpture de Vierge (sur le modèle de Notre-Dame de Lourdes)

Reprenant la parole, le Président annonce les absences de :

- Claude CENTLIVRE, excusé, procuration donnée à André MERCIER ;
- Edouard LEIBER, absent ;
- Catherine BUECHER, excusée ;
- Bertrand HEYBERGER, excusé, représenté par Christine FUCHS, suppléante ;
- Perrine SUHR, excusée, procuration donnée à Nadine BOLLI ;
- Bernard SOMMEREISEN, excusé.

L'ordre du jour est annoncé.

ORDRE DU JOUR

- 1) Installation d'une nouvelle conseillère communautaire
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 14 juin 2023
- 4) Informations légales
- 5) Compte-rendu de la Commission travaux et cadre de vie du 04 octobre 2023
- 6) Attribution de subvention pour la coloration de façades
- 7) Petites Villes de Demain : avancée des dossiers
- 8) Conseillère numérique : avancée des dossiers
- 9) Médiathèque intercommunale : point sur la programmation et les activités
- 10) Environnement : application de la règle de non-ramassage des déchets verts
- 11) Finances : modification du Règlement Budgétaire et Financier (RBF) : précision des durées des amortissements des biens et des subventions
- 12) Finances : rappel et fixation des durées des amortissements des biens et des subventions en nomenclature M14
- 13) Finances : exonération de la TEOM 2024
- 14) Finances : attribution d'une subvention au profit de la commune de Vœgtlinshoffen dans le cadre de l'organisation d'un concert de musique baroque (édition 2022 et 2023).
- 15) Finances : attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association de l'Abbaye de Marbach
- 16) Personnel intercommunal : adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2024-2027
- 17) Mise en place d'un service de co-voiturage : avancée du dossier
- 18) Tourisme : demande de classement de l'office de tourisme intercommunal du Pays d'Eguisheim et de Rouffach
- 19) Tourisme : nomination de référents pour contrôler les circuits vélos « Âme du Vignoble »
- 20) Tourisme : point d'information sur les Navettes de Noël 2023

- 21) PÉriscolaire : signature d'une convention tripartite avec la Ville de Rouffach et la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace pour l'accueil provisoire des enfants à l'Ancien Hôtel de Ville
- 22) PÉriscolaire : situation du périscolaire de Pfaffenheim (La Ruchette)
- 23) École de musique intercommunale : signature de la convention d'objectifs 2023/2024
- 24) ZAE : vente de terrain à la SCI HELVIS : modification de la délibération du 31 mars 2021
- 25) ZAE : vente de terrain à la société DR Aménagements : prise d'une nouvelle délibération
- 26) Agence de Développement d'Alsace – ADIRA : révisions des statuts et désignation d'un représentant
- 27) Convention Territoriale Globale : point sur les dossiers en cours
- 28) Divers et informations

Point n° 1. : Installation d'une nouvelle conseillère communautaire

Le Président expose :

Par courrier du 22 juin 2023, Madame Céline ISNER a démissionné du conseil municipal de la Ville de Rouffach et du conseil communautaire du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux. Aussi, ce poste de conseiller communautaire est désormais vacant.

Selon les dispositions de l'article L273-10 du Code électoral, pour les communes de 1 000 habitants et plus, « lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe, élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu. »

Le premier candidat appelé à pourvoir cette vacance au sein de la liste « Le Renouveau pour Rouffach » est Madame Marie-Laure BECK, qui a déclaré accepter la fonction.

Il convient donc, par la présente délibération d'installer Madame Marie-Laure BECK dans ses fonctions de conseillère communautaire de la Communauté de communes Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux, en lieu et place de Madame Céline ISNER.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code électoral et notamment l'article L273-10,

Vu le courrier de Madame Céline ISNER du 22 juin 2023 relatif à sa démission du Conseil municipal de la Ville de Rouffach et du conseil communautaire de la CCPAROVIC :

Le conseil communautaire prend acte, sans observation, de l'installation de Madame Marie-Laure BECK de la liste « Le Renouveau pour Rouffach » en tant que conseillère communautaire.

La nouvelle composition du conseil communautaire du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux est la suivante :

COMMUNES	NOMS – PRENOMS
EGUISHEIM	CENTLIVRE Claude
	REBOREDO Carmen
	MERCIER André
	ZIMMERMANN Delphine
GUEBERSCHWIHR	HUSSER Roland
	VOGT Jean-Marc
GUNDOLSHEIM	PAGNACCO Annabelle
	FISCHER Philippe
HATTSTATT	DI STEFANO Pascal
	FURSTENBERGER Marie-José
HUSseren LES CHATEAUX	LEIBER Édouard
	BUECHER Catherine
OBERMORSCHWIHR	HEYBERGER Bertrand
	Suppléante FUCHS Christine
OSENBACH	MICHAUD Christian
	GOLLENTZ David
PFAFFENHEIM	LICHTENBERGER Aimé
	KRETZ Isabelle
	RIEFLE Christophe
ROUFFACH	TOUCAS Jean-Pierre
	BOLLI Nadine
	SCHMITT Gilbert
	BARBAGELATA Françoise
	BANNWARTH-PROBST Christophe
	KAMMERER Jean-Philippe
	SUHR Perrine
	GUEBEL Sandra
	SOMMEREISEN Bernard
	BECK Marie-Laure
VOEGLINSHOFFEN	MAMPRIN Cécile
	STRUB Véronique
WESTHALTEN	LALLEMAND Nathalie
	BURGENATH Mikaël

Point n° 2. : Désignation du secrétaire de séance

Le Président rappelle aux élus que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans son article L 5211-11 que les règles relatives au fonctionnement du conseil municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale.

L'article L 2541-6 du même Code, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, stipule que lors de chacune des séances, le conseil municipal désigne son secrétaire. Ceci s'applique donc au conseil communautaire.

Afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séances, et conformément aux pratiques antérieures, il est proposé au Conseil communautaire de désigner la Directrice Générale des Services, Charline DEON.

Le Conseil communautaire approuve cette proposition à l'unanimité et sans observation.

**Point n° 3. : Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du
14 juin 2023**

Le Président rappelle que ce procès-verbal a été envoyé aux membres du Conseil communautaire par courriel le 20 juin dernier.

Aucune observation n'a été transmise.

Le Conseil communautaire approuve le procès-verbal du 14 juin 2023, à l'unanimité, sans observation.

**Point n° 4. : Actes accomplis par le Président dans le cadre
de ses délégations permanentes**

Le Président rend compte des éléments suivants :

Siège et bâtiments :

-Signature d'un contrat relatif à l'entretien des installations de chauffage et de ventilation, avec l'entreprise Sommereisen à Rouffach, pour le siège de la Communauté de communes, la Maison des services, le pôle culturel, le Centre de soins et l'ALP de Guebenschwihr, pour une durée d'un an.

Le montant du contrat s'élève à 2 220.00 € HT, soit 2 664.00€ TTC (une augmentation de 36.00 € TTC par rapport au contrat précédent).

-Signature de la reconduction du contrat avec l'entreprise CIM INCENDIE à Rossfeld, pour la vérification des extincteurs de la Maison des Services et du Pôle Culturel, ainsi qu'à l'ALP de Guebenschwihr et du siège de la Communauté de communes.

Cette reconduction a été signée pour un montant de 92.00 € HT (2€ par extincteurs), 110.40€ TTC. Le prix est identique à celui de l'année 2022.

-Signature de l'avenant « flotte automobile » avec Groupama pour l'année 2023, pour un montant de 419.38 € HT, 518.84€ TTC. À cela s'ajoutent 262.78€ HT, 321.01€ TTC pour la garantie auto-mission, soit un total de 682.16€ HT, 839.85€ TTC (soit une augmentation de 43.42 € par rapport à l'année 2022).

Assurances :

Les marchés d'assurance (bâtiments, flotte automobile, responsabilité civile, protection juridique et protection fonctionnelle) arrivent à échéance le 31 décembre 2023.

Un marché a été publié le 22 septembre dernier sur la plateforme Safetender, pour un retour prévu le lundi 30 octobre 2023 à 12h. La CC est accompagnée par le cabinet RISK PARTENAIRES.

Archiviste :

Signature de deux conventions de mise à disposition de l'archiviste itinérante du Centre de Gestion du Haut-Rhin pour deux communes :

- Obermorschwihr pour une intervention de 3 jours du 26 au 28 juillet 2023 ;
- Eguisheim pour une intervention de 10 jours du 31 juillet au 11 août et du 11 au 22 septembre 2023.

La tarification prise en charge par la CC reste de 300 euros par jour (tarif inchangé depuis 2018).

Finances :

-Régie : prolongation de 6 mois de la nomination d'une régisseur principal intérimaire pour les régies de recettes concernant la caution des usagers lors de la remise de badge déchèterie et la vente de ticket d'accès aux professionnels. Cette nomination est valable jusqu'au 15 janvier 2024.

-Budget principal : dans le cadre de la fongibilité des crédits instituée par la M57 en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023, des virements de crédits ont été réalisés :

- Prélèvement d'un montant de 41 400€ article 65888 pour abonder l'article 739118 du même montant. Cette modification fait suite à un courrier de la DDFIP en date du 23 juin 2023 nous informant qu'un prélèvement de 82 702€ sera effectué, pour moitié au cours du mois de juillet 2023 et pour le solde au cours du mois de mai 2024. Cette décision fait suite à l'article 16 de la loi de finances pour 2020, instaurant un prélèvement pour hausse du taux de la taxe d'habitation. Étant donné que la CC a décidé une augmentation du taux de la TH entre 2017 et 2019, cela a déclenché le prélèvement en question.

Arrivée de Delphine ZIMMERMANN.

- Prélèvement d'un montant de 6 200€ article 65888 pour abonder l'article 7398. Par courriers du 04 mai et du 16 août 2023, la Préfecture du Haut-Rhin nous a notifié le montant définitif de la fraction du produit de la TVA 2022 qui compense la perte de la taxe d'habitation. Ce montant est de 667 811€, soit de 6 197€ de moins par rapport au montant inscrit dans le compte administratif 2022 (674 008€), d'où la demande de régularisation de la part de la trésorerie.

-Notification de la Dotation Globale de Fonctionnement 2023 : les montants définitifs de la DGF ont été notifiés le 25 mai par les services de la Préfecture et sont conformes aux prévisions d'avril (27 865€ pour la dotation de compensation et 181 732€ de dotation d'intercommunalité soit 209 597€).

-Versement aux associations. Conformément aux demandes formulées par les associations avant le vote du budget primitif 2023, deux montants ont été versés :

- 1000€ au profit de l'association « les Mangeurs de Lune » pour la dernière édition qui s'est tenue le 12 août 2023 ;
- 1000€ au profit du CCA Rouffach-Pays de Colmar Athlétisme dans le cadre du 20^{ème} Trail du Petit Ballon qui a eu lieu le 19 mars dernier.

ZAE : liaison de la zone vers le rond-point Est de la RD18bis en direction de l'A35

Deux parcelles font obstacles à cette réalisation. Après de nombreuses discussions qui n'ont pas abouties, une lettre recommandée avec AR a été envoyée aux deux propriétaires concernés, pour leur demander l'accord de principe de la cession aux tarifs des domaines, avec un délai de réponse d'un mois. Passé ce délai, une procédure administrative pourrait être lancée compte tenu du caractère d'utilité publique.

Le Conseil communautaire prend connaissance, sans observation, de ces informations, qui ont été portées à la connaissance des membres du Bureau.

**Point n° 5. : Compte-rendu de la Commission travaux et cadre de vie
du 04 octobre 2023**

Roland HUSSER, Vice-Président en charge du dossier, a présenté deux nouveaux dossiers de demande de subvention au titre de l'aide à la coloration de façades :

Nom, adresse bâtiment (commune)	Dossier complet	Rdv coloriste	Avis Mairie (date avis)	Avis conseil communautaire	Subvention
Roger HUNGLER 37 rue du Maréchal Lefebvre, 68250 ROUFFACH	Oui	Oui (21/06/2023)	Favorable (01/08/2023)	À prendre	242 m ² x 5€/m ² = 1000€ (Aide plafonnée à 1000€)
Marie-Thérèse KORNMANN 17 rue Saint-Nicolas, 68420 VOEGTLINSHOFFEN	Oui	Oui (25/04/2023)	Favorable (21/09/2023)	À prendre	113 m ² x 5€/m ² = 565€

Les dossiers sont conformes et éligibles au dispositif d'aide et ont été validés par la commission.

Un autre dossier d'attribution de subvention a été présenté ; il est détaillé dans le point n°6.

Le Conseil communautaire prend acte de ce compte-rendu, à l'unanimité, sans observation.

Point n° 6. : Attribution de subvention pour la coloration de façades

Roland HUSSER, Vice-Président en charge du dossier, a présenté un dossier de demande de subvention au titre de l'aide à la coloration de façades, pour attribution définitive :

Nom (commune)	Dossier complet	Rdv coloriste (date avis)	Avis Mairie (date avis)	Avis commission (date avis)	Travaux terminés et conformes (coloration uniquement)	Subvention
David PERCASSI pour la SCI Poterne 7 rue du marché, 68250 ROUFFACH	Oui	Oui (19 avril 2022)	Favorable (23 mars 2023)	Favorable (5 avril 2023)	Oui	400m ² x 5€/m ² = 2000 €

Il est rappelé que les immeubles de quatre logements et plus ainsi que les hôtels sont éligibles à une subvention plafonnée à 2000€ pour 400m², au lieu des 1000€ habituels et 200m².

Le conseil communautaire donne un avis favorable unanime au versement de la subvention de 2 000€ citée ci-dessus.

Point n° 7. : Petites Villes de Demain : avancée des dossiers en cours

Le Président expose :

L'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) concrétise le Projet de Territoire dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain. Elle marque les grandes orientations de la collectivité retenue au titre de PVD.

Les documents ont été relus et corrigés par les différents partenaires : Sous-Préfecture de Thann-Guebwiller, Région Grand-Est, Collectivité européenne d'Alsace. La Région Grand-Est et la Collectivité européenne d'Alsace ont apposé leur signature sur le document. Il est désormais en cours de signature auprès des services de la Préfecture (le document a été remis le 07 septembre dernier).

Une fois signé, le document est valable pour une durée de 5 ans. Sa signature marque la fin de la première phase du dispositif dont l'objectif était de faire un diagnostic du territoire et de ses besoins. Elle marque également l'entrée dans la seconde phase du programme : la phase opérationnelle.

Le Conseil communautaire prend acte, sans observation, de ce compte-rendu qui a été validé par les membres du Bureau.

Point n° 8. : Conseillère numérique : avancée des dossiers

Cécile MAMPRIN, Vice-présidente en charge du dossier expose :

1. Actions individuelles et collectives

Les rendez-vous individuels sont toujours proposés tous les mardis matin et après-midi et un mercredi une semaine sur deux (semaine paire) à la Médiathèque Intercommunale de Rouffach.

Des actions collectives se dérouleront à la Médiathèque Intercommunale de Rouffach. Différentes thématiques sont proposées :

- le 4 octobre 2023 : « Paiement en ligne : des conseils pour éviter les piratages » ;
- le 18 octobre 2023 : « Garder contact avec vos amis, votre famille en utilisant WhatsApp sur votre smartphone » ;
- le 15 novembre 2023 : « Transférer les photos de son smartphone vers son portable ».

Toutes ces sessions sont complètes.

Une action collective s'est déroulée le 20 septembre 2023 pour : « Découvrir France Connect pour accéder aux démarches administratives en ligne ».

Le 29 novembre 2023 et le 13 décembre 2023, Christelle proposera des actions collectives sur la thématique « création d'une carte de vœux virtuelle de fin d'année ». Des flyers et affiches seront distribués dans les différentes mairies. Il est rappelé que le relais d'information via les communes est indispensable.

Des actions collectives ont eu lieu à la Médiathèque Intercommunale avec l'APAMAD le jeudi après-midi courant juin. Deux sessions se sont déroulées avec 4 personnes à chaque fois. Une rencontre sera prochainement organisée avec Mme THOMAS, Directrice de l'accueil de jour de Rouffach, afin d'échanger sur les prochaines dates puis sur la fréquence des animations.

2. Communication

Un article est paru dans le bulletin intercommunal de juillet qui a été distribué à tous les habitants de la Communauté de communes de Rouffach.

Les services du Conseiller numérique apparaissent sur le panneau numérique de la commune de Rouffach depuis quelques semaines.

Un mail rappelant l'aide que peut apporter la conseillère numérique aux habitants a été envoyé par la DGS de la Communauté de communes à toutes les mairies le 05 juillet dernier.

Le kakemono ainsi que le chevalet de trottoir sont en cours d'élaboration via 3MA.

Christelle continue à faire connaître ses actions auprès du public en distribuant des flyers dans des lieux publics (commerces, marchés locaux...).

Le Conseil communautaire prend connaissance de ces informations, sans observation.

Point n° 9. : Médiathèque intercommunale : point sur la programmation et les activités

Cécile MAMPRIN, Vice-présidente en charge du dossier expose :

a. Point sur la programmation estivale de la médiathèque ludothèque 2023

Les usagers ont été au rendez-vous des animations proposées par l'équipe de la médiathèque.

Ce programme a été préparé et animé par le personnel de la médiathèque, tout au long de l'été :

- 2 ateliers pour les jeunes dans le cadre du festival « Partir en livre » (manifestation nationale du Ministère de la Culture) en juillet (30 enfants accueillis) ;
- Balade contée à Osenbach avec la Compagnie « Les Contes de Nana », mercredi 19 juillet à 18h30 (80 personnes) ;
- Coanimation de la soirée jeux organisée avec le SAJ, le 27 juillet (30 personnes) ;
- Tournée d'histoires animées par les bibliothécaires dans les 11 villages de la Communauté de communes du 26 juillet au 11 août (180 personnes) ;
- Animations jeux au Centre hospitalier de Rouffach dans le cadre du partenariat avec l'association « Tremplin » (30 personnes) ;
- 2 après-midis jeux à la ludothèque avec les jeunes du SAJ (30 jeunes) ;
- Séance spéciale été de « Bébé bouquine » (25 personnes) ;
- Escape Game, le 24 août pour les jeunes de 7 à 11 ans (12 jeunes) ;

Les ateliers et les balades contées animés par le personnel de la médiathèque ont réuni plus de 180 personnes, en majorité des habitants des villages. En raison du mauvais temps, deux dates ont dû être malheureusement annulé : Obermorschwihr et Vœgtlinshoffen. Les habitants de ces villages ont été prévenus et se sont déplacés sur d'autres dates autour de chez eux.

L'équipe de la médiathèque tient à remercier les maires de la Communauté de communes qui ont apporté leur soutien pour l'organisation des balades contées et notamment à Osenbach avec le parcours qui a été très apprécié par le public et la compagnie.

b. Animations de l'automne

L'automne sera riche en animations. Le programme a été diffusé par mailing aux usagers, via Facebook, le site de la médiathèque et de la CCPAROVIC, celui de l'office du tourisme et l'info lettres de Rouffach. Le programme a également été envoyé par mail directement aux communes, avec les maires en copie.

Dans le cadre de la programmation culturelle, 3 spectacles seront délocalisés dans la CC :

- Mercredi 25 octobre à 16h à Gundolsheim : Spectacle « Quand Papy était tout p'tit » des Frangins Lindecker, à partir de 3 ans ;
- Mercredi 15 novembre à 19h à Eguisheim : Spectacle de la Comédie de Colmar « Quand j'étais petite je voterai », à partir de 8 ans ;
- Mercredi 13 décembre à 10h à Westhalten : « Hiver » Concert conté participatif pour les petites oreilles de la Cie Bati-Son, à partir de 3 ans ;

L'équipe de la médiathèque se charge de la communication, des réservations et de l'accueil de la compagnie pour l'installation du spectacle et du public. L'équipe a en revanche besoin d'un relais dans chaque commune pour organiser l'ouverture et la fermeture de la salle, l'installation des chaises et éventuellement d'autres demandes si besoin.

c. Accueil des groupes scolaires de la Communauté de communes

Un courrier de rentrée a été envoyé à chaque directeur des établissements scolaires de la Communauté de communes avec le programme des animations et une date pour chaque classe accueillie à la médiathèque.

Les accueils ont lieu les mardis, jeudis et vendredis matin d'octobre à juin. Chaque classe est encadrée par un bibliothécaire qui propose une animation aux enfants. Le programme cette année est le suivant :

- Petite / moyenne / grande sections : « Echauffourée au potager » : histoires et jeu de société sur le thème du potager et de ses visiteurs ;
- CP-CE1-CE2 : « Quand les P'tites poules auront des dents ! » : coloriages animés, jeux et histoires avec les célèbres personnages de Christian Jolibois et Christian Heinrich ;
- CM1-CM2 : « L'art est un jeu ! » : autour de l'exposition d'œuvres d'art prêtée par le Fonds Régional d'Art Contemporain Alsace, découvrons l'art de façon ludique et amusante.

Toutes les classes viennent à la médiathèque une fois durant l'année scolaire. La Communauté de communes finance le transport pour les élèves soit 96€ par trajet (2 classes à chaque fois). C'est la société LK SODAG qui assure le transport, soit 14 voyages prévus pour 2023-2024.

Le Président énonce quelques chiffres :

- 2800 personnes sont abonnées au service de prêt ;
- 7500 personnes par an viennent jouer à la ludothèque ;
- 2500 personnes par an sont en moyenne présentes aux animations culturelles ;
- 2700 personnes sont accueillies par an, à la médiathèque (groupes scolaires, ateliers...)

Il remercie l'équipe qui gère la médiathèque intercommunale qui propose un programme très varié pour toutes les communes.

Le Conseil communautaire prend connaissance, sans observation, de ces informations qui ont été validées par les membres du Bureau.

Point n° 10. : Environnement : application de la règle de non-ramassage des déchets verts

Christian MICHAUD, Vice-président en charge de l'environnement expose :

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les nouvelles communications de la Communauté de communes précisent que les déchets verts (tonte de jardin, branchages...) ne sont pas à jeter dans les biodéchets mais doivent être valorisés (compostage, paillage) ou amenés à la déchèterie. Cette nouvelle règle est rappelée dans le dernier guide du tri 2023 ainsi que sur tous les nouveaux bacs biodéchets distribués aux habitants.

La commune d'Osenbach (à titre expérimental) a, entre temps, donné la consigne aux éboueurs de Suez de ne plus collecter les bacs présentant des végétaux et des branchages.

Après avis favorable du Bureau, il a été convenu de donner la consigne à SUEZ de ne plus collecter les déchets verts présents dans les poubelles biodéchets et ce à partir du 1^{er} octobre 2023.

Une communication de la CC a été transmise aux communes pour être relayée par ces dernières (site internet, lettre info, panneaux lumineux, bulletin communal, mot du maire...).

La réaction des habitants était attendue. Force est de constater que beaucoup d'habitants avaient pris l'habitude de jeter leurs déchets verts dans les bacs à biodéchets. De plus, la plupart des habitants reconnaissent ne pas lire le guide du tri.

En cas de question de leurs habitants, les maires et les communes sont invités à rappeler les précisions suivantes :

- Les déchets verts perturbent le process de traitement des biodéchets ;
- Le coût de traitement des biodéchets coûte 80€ la tonne, alors que le traitement des déchets verts ne coûte que 28€ la tonne, soit 192% ! Dès lors, le non-respect de ces consignes aurait une incidence sur la TEOM.

Le Conseil communautaire prend connaissance de ces informations.

Mickaël BURGÉNATH demande si une commune ne pourrait pas bénéficier de la mise à disposition d'une benne spéciale pour y jeter les déchets verts. Le Président note que cette réflexion n'est pas en cours actuellement ; la seule benne à disposition est celle qui est présente sur la commune d'Osenbach (car elle est la plus éloignée de la déchèterie intercommunale). Cette benne est réservée aux habitants d'Osenbach.

Le Président rappelle que des réflexions seront développées par la commission environnement dès le retour de l'agent en charge du dossier. Il note également que les ratios de la CC sont bons et que le maintien de la TEOM reste la priorité.

Jean-Marc VOGT note qu'il faudra veiller à ce que les rotations de vidage de la benne de la déchèterie soit suffisante.

Mickael BURGENATH précise que les véhicules de type tracteur ne sont pas autorisés à la déchèterie intercommunale et que cela pourrait freiner les habitants à venir jeter leurs déchets verts. Le Président rappelle que la CC gère les déchets de ménages uniquement et que des filières professionnelles existent. De plus, la venue de gros véhicules (comme les tracteurs) a, par le passé, engendré des dégradations sur les bornes d'accès à la déchèterie.

**Point n° 11. : Finances : modification du Règlement Budgétaire et Financier (RBF) :
précision sur les durées d'amortissements des biens et des subventions**

Roland HUSSER, Vice-président en charge des finances expose :

Par délibération en date du 23 juin 2021, le Conseil communautaire avait approuvé le Règlement Budgétaire et Financier (RBF), nécessaire au passage à l'instruction budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022 (reporté au 1^{er} janvier 2023 par délibération en date du 08 décembre 2021).

Pour rappel, ce règlement budgétaire et financier répond à **deux objectifs importants** :

- **définir un cadre normatif** (structure, préparation, exécution et vote du budget ; engagements dépenses et recettes, régime des provisions, non-valeur et remise gracieuse, gestion des immobilisations etc..) ;
- **développer une pédagogie de la gestion financière et budgétaire** (gestion de la dette, informations des élus).

Il est adopté pour la durée de la mandature et ne peut être modifié que par l'organe délibérant.

À ce jour, il conviendrait de modifier l'article 2.1.4 « l'amortissement » du RBF :

- En fixant les durées d'amortissement selon le tableau joint en annexe de l'ordre de jour ;
- En remplaçant l'article de référence D3321-1 par l'article R2321-1 ;
- En précisant que, en vertu de l'instruction budgétaire et comptable M57 et de l'article R2321-1, « l'amortissement des réseaux et installations de voirie est facultatif » et non amortis par la Communauté de communes.

Les autres termes restent inchangés, (notamment les biens de faible valeur inférieure à 1000€ TTC sont amortis sur une durée d'un an).

Le Bureau a donné un avis favorable unanime.

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, sans observation, la modification du Règlement Budgétaire et Financier (RBF) dans les conditions proposées ci-dessus.

Point n° 12. : Finances : rappel et fixation des durées d'amortissements des biens et des subventions en nomenclature M14

Roland HUSSER, Vice-président en charge des finances expose :

Afin de régulariser la situation, il conviendrait de préciser les durées d'amortissement des biens acquis avant le 1^{er} janvier 2023 et qui relèvent de l'instruction budgétaire et comptable M14, selon le tableau joint à l'ordre du jour.

Suite à une question de Christophe RIEFLE, il est précisé que les durées d'amortissement du matériel roulant sont déterminées par les services de la trésorerie.

Le Bureau a donné un avis favorable unanime.

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, sans observation, les durées d'amortissement relevant de l'instruction budgétaire et comptable M14 présentées lors de la séance.

Point n° 13. : Finances : exonérations à la TEOM 2024

Roland HUSSER, Vice-président en charge des finances expose :

Comme chaque année, la liste des exonérations à la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères ou TEOM est à arrêter par le Conseil Communautaire au plus tard le 15 octobre pour application l'année suivante.

Un projet de liste a été envoyé à toutes les communes et à tous les maires en amont de la séance de ce jour et l'ensemble des données ont été validées. Un exemplaire de la liste a été transmis avec l'ordre du jour du présent conseil.

Les usagers faisant appel à un contrat privé ont fourni le justificatif au service environnement de la CC afin de bénéficier de l'exonération.

Des contrôles sont périodiquement effectués afin de s'assurer qu'aucun déchet n'est présenté à la collecte et les badges déchèterie sont retirés ou, à défaut neutralisés. Il est demandé aux élus d'être vigilants.

Le Bureau a donné un avis favorable unanime.

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, sans observation, la liste des exonérations à la TEOM 2024 présentée aux conseillers communautaires.

Les éléments seront transmis à la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP).

Point 14. : Finances : attribution d'une subvention au profit de la commune de Vœgtlinshoffen dans le cadre de l'organisation d'un concert de musique baroque (éditions 2022 et 2023)

Roland HUSSER, Vice-président en charge des finances expose :

Le budget principal 2023 de la CC prévoit une subvention aux communes membres pour les animations culturelles, à hauteur plafond de 500€.

La commune de Vœgtlinshoffen organise depuis 2021 un concert de musique baroques. L'édition 2022 s'est tenue le 24 septembre et l'édition 2023 s'est tenue le 17 septembre dernier.

Pour 2022, le versement à la commune est à faire.

Quant à l'édition 2023, la commune a sollicité l'attribution d'une subvention pour un montant de 500€.

Le Bureau a donné un avis favorable unanime.

Vu la délibération relative aux subventions votée par le conseil communautaire en date du 05 avril 2023,

Vu la demande de la commune de Vœgtlinshoffen en date du 5 juin 2023,

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, sans observation, le versement d'une subvention totale de 1000€ (500€ pour 2022, 500€ pour 2023) au profit de la commune de Vœgtlinshoffen à l'occasion de l'organisation d'un concert de musique baroque.

<p style="text-align: center;">Point 15. : Finances : attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association de l'Abbaye de Marbach</p>
--

Roland HUSSER, Vice-président en charge des finances expose :

Par courrier du 28 août 2023, l'association de l'Abbaye de Marbach a sollicité un soutien financier de 1 000€ de la part de la Communauté de communes dans le cadre d'un spectacle ciné-concert, en collaboration avec l'Opéra National du Rhin et un accordéoniste. Ce spectacle sera proposé aux élèves du RPI comme spectacle de fin d'année. Le budget prévisionnel total de l'évènement est de 5 084€.

Le Bureau a donné un avis favorable unanime.

Vu le courrier de demande de soutien financier en date du 28 août 2023,

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, sans observation, le versement d'une subvention exceptionnelle de 1000€ au profit de l'association de l'Abbaye de Marbach, au titre de l'année 2023, à l'occasion de l'organisation du spectacle en collaboration avec l'Opéra National du Rhin.

Cécile MAMPRIN note que l'Abbaye de Marbach souhaiterait avoir un contact avec la Communauté de communes pour développer la communication des animations culturelles. Cela permettrait de diffuser les informations à davantage de communes, d'autant plus que le programme est très riche.

<p style="text-align: center;">Point 16. : Personnel intercommunal : adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2024-2027</p>

Le Président expose :

Le contrat groupe d'assurance statutaire arrive à échéance au 31 décembre 2023 et le CDG 68 a réalisé la consultation. Le conseil communautaire sera amené à délibérer sur le sujet lors de la séance du 04 octobre étant donné que la délibération doit être envoyée au CDG68 au plus tard le 17 novembre 2023 pour une adhésion au 1^{er} janvier 2024.

La CAO du 03 juillet a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse et a attribué le marché à CNP Assurance (assureur) et Relyens (gestionnaire du contrat). Le principe du contrat consiste à assurer les collectivités pour les risques statutaires et leur permettre le remplacement d'un agent absent sans toutefois doubler la charge salariale.

Les risques garantis restent identiques au contrat précédent :

- décès ;
- accident de service / maladie contractée en service ;
- longue maladie / maladie longue durée ;
- maternité (y compris congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant ;
- maladie ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable avec application de la franchise de la maladie ordinaire ;
- temps partiel pour raison thérapeutique consécutifs à un arrêt préalable ,
- mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;
- maintien du demi-traitement (dans la limite de 12 mois) pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations.

Lors du précédent contrat, le conseil communautaire avait choisi d'assurer :

-les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 4.86% ;

-les agents titulaire ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents contractuels de droit public avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 1%.

Le Bureau a donné un avis favorable unanime.

Le conseil communautaire :

-approuve l'adhésion de la collectivité au contrat groupe d'assurance statutaire 2024-2027, proposé par le CDG 68, aux conditions suivantes :

- **Pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL, il est décidé d'appliquer une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 6,15 % ;**

- **Pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents contractuels de droit public, il est décidé d'appliquer une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 1,25 %.**

Les frais de gestion du CDG68 restent à 0.085% de la masse salariale annuelle.

-autorise le Président ou son représentant à signer le contrat ainsi que tout document y afférent.

Point 17. : Mise en place d'un service de covoiturage : avancée du dossier

Cécile MAMPRIN, Vice-présidente en charge du dossier expose :

Le 14 juin 2023, le Conseil communautaire a décidé de mettre en place un service de covoiturage en lien avec le PETR et les trois autres EPCI du territoire. Cette action s'inscrit dans le cadre du Plan Climat et dans d'autres politiques de la CC (CTG et PVD). Des conditions tarifaires ont été établies par délibération.

Conformément à ladite délibération, il était prévu que les trajets soient incités financièrement par la Communauté de communes dans un rayon de 80 kilomètres, sous réserve que le territoire de départ et de destination soit conventionné avec Klaxit.

La Communauté de communes a proposé à Klaxit une liste d'une quinzaine d'EPCI non conventionnés avec Klaxit qui pourraient être exclus. Malheureusement, le prestataire a précisé qu'il était impossible d'exclure autant de territoires pour des raisons de paramétrage de l'application et de communication envers les usagers. Il a donc été proposé d'exclure les trois territoires suivants :

- La CC de la Vallée de Kaysersberg ;
- La CC du Val d'Argent ;
- La CC de Sélestat.

Pour la CC, l'opération débutera le 1^{er} novembre. Une réunion de démarrage, en présence des élus et des techniciens en charge du projet et Klaxit, s'est tenue ce jour.

Concernant le positionnement de Colmar Agglomération sur le sujet, une réunion s'est tenue le 16 août 2023 dernier et a réuni les quatre EPCI du PETR Rhin Vignoble Grand-Ballon et des représentants de Colmar Agglomération. L'objectif était d'inciter Colmar à rejoindre le dispositif du covoiturage avec Klaxit, notamment pour faciliter les incitations de la part des collectivités, de ne pas pénaliser les collectivités limitrophes à Colmar Agglomération et la lisibilité de l'offre. Un accord de principe a été validé par les élus de Colmar Agglomération le jeudi 14 septembre 2023, avant un passage en commission plénière le 4 novembre 2023.

Au sujet de la communication, Mulhouse Alsace Agglomération s'est rapprochée de la Communauté de communes en proposant de coordonner la communication de lancement. L'objectif est d'avoir une communication harmonisée sur l'ensemble des EPCI pour une meilleure lisibilité. Une conférence de presse, rassemblant les représentants de M2A, Saint Louis Agglomération et des 4 EPCI du PETR Rhin Vignoble Grand Ballon, se tiendra ce vendredi 06 octobre à 11h, à la mairie de Wittelsheim. La communication locale sera développée par territoire, directement avec Klaxit.

Pour rappel, pour cette première année d'expérimentation (la convention s'arrêtera automatiquement au bout d'un an), la CC s'est engagée sur un budget de 22 620€ TTC – 10 425 € de Fonds Vert (prévisionnel), soit un reste à charge de 12 195€.

Le Président rappelle qu'il ne s'agit pas de mettre en place des aires de co-voiturage mais de massifier la pratique du co-voiturage.

Le Conseil communautaire prend connaissance, sans observation, de ces informations qui ont été validées par les membres du Bureau.

<p style="text-align: center;">Point 18. : Tourisme : demande de classement de l'office de tourisme intercommunal du Pays d'Eguisheim et de Rouffach</p>

En l'absence de Claude CENTLIVRE, Vice-président en charge du tourisme, le Président expose :

Par courrier en date du 31 août 2023, l'OTI a fait une demande pour renouveler le classement qui arrivera à échéance en janvier 2024.

Une demande de classement, en catégorie II, sera déposée auprès des services de l'Etat ; une délibération du conseil communautaire approuvant cette demande de classement est nécessaire étant donné que la Communauté de communes dispose de la compétence tourisme.

Pour rappel, le classement en catégorie II est obligatoire pour les communes touristiques ou pour les EPCI accueillant l'office de tourisme. Le classement, prononcé par arrêté préfectoral, sera valable cinq ans.

Les critères portent sur plusieurs éléments, entre autres :

- l'accessibilité du public de l'espace d'accueil ;
- l'accessibilité des informations dans l'espace accueil ;
- l'obligation d'ouverture du bureau d'information selon des critères définis ;
- la fourniture de plans, de cartes sur support papier ;
- la tenue d'un tableau de bord de la fréquentation touristique.

Le Bureau a donné un avis favorable unanime.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du tourisme, notamment ses articles L. 133-10-1., D 133-20 et suivants ;

Vu l'arrêté du 12 novembre 2010 fixant les critères de classement des offices de tourisme modifié ;

Vu l'arrêté du 16 avril 2019 fixant les critères de classement des offices de tourisme ;

Vu la demande du Président de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays d'Eguisheim et de Rouffach en date du 31 août 2023,

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité, sans observation, le renouvellement de la demande de classement en catégorie II qui sera déposée auprès des services de l'État par l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays d'Eguisheim et de Rouffach et autorise le Président ou son représentant à signer tout document éventuel afférent à ce dossier.

Point 19. : Tourisme : nomination de référents pour contrôler les circuits vélos « Âme du Vignoble »

En l'absence de Claude CENTLIVRE, Vice-président en charge du tourisme, le Président expose :

À la suite d'un échange lors d'une réunion du Bureau de l'Office de Tourisme, il semblerait que les circuits vélos n'aient pas été vérifiés depuis leur mise en place en 2016. 4 circuits sont présents sur le territoire de la CC et, à l'instar des sentiers pédestres, des problèmes de balisage ont été relevés de la part des usagers.

Des nouveaux référents communaux sentiers « Âme du Vignoble » ont été désignés début 2023, dont la liste a été redonnée lors du dernier Bureau.

- Eguisheim :
 - Titulaire : Carmen REBOREDO
 - Suppléante : Régine SORG
- Gueberschwihr :
 - Titulaire : Jean-Pierre RENAUD
 - Suppléant : Roland HUSSER
- Gundolsheim :
 - Titulaire : Jean-Luc NEMETH
 - Suppléant : Philippe FISCHER
- Hattstatt :
 - Titulaire : Jean-Marc MEYER
 - Suppléant : Marie-José FURSTENBERGER
- **Obermorschwihr : à renseigner**
- Osenbach :
 - Titulaire : David GOLLENTZ
 - Suppléant : Denis DUFOSSÉ
- Pfaffenheim :
 - Titulaire : Christophe RIEFLE
 - Suppléant : Richard FRICK
- Rouffach :
 - Titulaire : Christophe BANNWARTH-PROBST
 - Suppléant : Jean-Philippe KAMMERER
- Vœgtlinshoffen :
 - Titulaire : Quentin FREUDENREICH
 - Suppléant : Ludovic WAGNER
- Westhalten :
 - Titulaire : Jérôme DRUSINI
 - Suppléant : Mikaël BURGENTH

Les communes sont invitées à faire remonter les noms des référents des circuits vélos à la DGS de la CC.

À ce jour :

- Eguisheim :
 - Titulaire : André MERCIER
 - Suppléant : Alexandra WEBER-HINZ

- Gundolsheim :
 - Titulaire : Philippe FISCHER
 - Suppléant : Jean-Luc FLIELLER

- Rouffach :
 - Titulaire : Christophe BANNWARTH-PROBST
 - Suppléant : Jean-Philippe KAMMERER

- Westhalten :
 - Titulaire : Dominique DOMON
 - Suppléant : Nathalie LALLEMAND

À noter que les communes de Pfaffenheim et de Vœgtlinshoffen gardent les mêmes référents désignés début 2023 pour les sentiers.

Le Conseil communautaire prend connaissance de ces informations qui ont été validées par les membres du Bureau.

Point 20. : Tourisme : point d'information sur les Navettes de Noël 2023

En l'absence de Claude CENTLIVRE, Vice-président en charge du tourisme, le Président expose :

Par délibération du 05 avril 2023, le conseil communautaire a validé une convention de groupement de commande dans le cadre des Navettes de Noël, entre Colmar Agglomération porteur du projet, et les autres EPCI concernés (Ribeauvillé, Kaysersberg, Munster et Alsace Rhin Brisach).

Ce groupement est valable jusqu'en 2026 inclus et se décompose en cinq services :

- Liaison entre Colmar – Kaysersberg – Riquewihr – Ribeauvillé ;
- Liaison entre Colmar et Eguisheim du lundi au jeudi ;
- Liaison entre Colmar et Eguisheim du vendredi au dimanche ;
- Liaison entre Colmar et Munster ;
- Liaison entre Colmar et Neuf-Brisach

Le marché est complété par des prestations pour le marquage des véhicules, le personnel de régulation et la gestion de la billetterie.

La Commission d'Appel d'Offres, à laquelle la CC PAROVIC était représentée, s'est tenue le 06 septembre dernier. A l'instar de l'année précédente, une seule candidature a été réceptionnée, à savoir celle de Voyages Lucien Kunegel. Au total, le coût total de l'édition 2023 est de 404 802.45€ TTC (hors recettes et subvention). En 2022, le reste à charge était de 68 907.12 € avec une part de 8 769.53 € pour la CC PAROVIC. Pour l'édition 2023, suite à la CAO, le reste à charge est estimé à 14 906.73 € pour la CC PAROVIC.

Afin de palier l'augmentation des dépenses (due au carburant et au personnel de régulation), il a été décidé d'augmenter les tarifs adultes 2023. Le tarif passe de 10€ à 15€ le week-end et de 6€ à 8€ en semaine.

Une réunion sera organisée le 10 octobre prochain par Colmar Agglomération pour finaliser l'organisation. L'office de tourisme, la commune d'Eguisheim et l'association des partenaires économiques d'Eguisheim seront informés des derniers détails.

Le Conseil communautaire prend connaissance, sans observation, de ces informations qui ont été validées par les membres du Bureau.

Point 21. : Périscolaire : signature d'une convention tripartite avec la Ville de Rouffach et la Fédération des Foyers Club d'Alsace pour l'accueil provisoire des enfants à l'Ancien Hôtel de Ville à Rouffach

Cécile MAMPRIN, Vice-présidente en charge du dossier expose :

Afin d'agrandir la capacité d'accueil du périscolaire de Rouffach, liée à l'augmentation des demandes d'inscription, certains enfants sont, depuis le 1^{er} septembre dernier, provisoirement accueillis à l'Ancien Hôtel de Ville durant le temps du midi.

Au vu de la gestion du périscolaire assurée actuellement par la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace, il est proposé d'établir une convention tripartite entre la FDFC, la Ville de Rouffach et la CC PAROVIC, jointe à l'ordre du jour de la présente séance.

La Ville de Rouffach met à disposition les locaux et refacturera les seuls frais de fonctionnement (chauffage, eau, électricité) directement à la FDFC, qui les inclura dans les charges du périscolaire. La prise en charge du matériel nécessaire a été assurée par la commune de Gundolsheim.

Le Bureau a rendu un avis favorable unanime.

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, sans observation, la convention présentée aux conseillers communautaires et autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

Point 22. : Périscolaire : situation du périscolaire de Pfaffenheim (La Ruchette) et versement d'une subvention supplémentaire exceptionnelle au titre de l'année 2023

Cécile MAMPRIN, Vice-présidente en charge du dossier :

Lors d'une réunion organisée par la Ruchette et les services de Jeunesse et Sports, il a été constaté que le périscolaire devait faire face à une hausse des demandes d'inscription notamment au niveau des maternelles. La visite avait pour objectif d'expliquer la procédure à l'équipe de l'association, de vérifier que les locaux étaient aux normes et s'ils permettaient d'assurer la pluralité des activités et un espace de restauration suffisant.

La demande d'augmentation de l'agrément a été faite par l'association ; le nombre est donc passé à 58 enfants pour la partie périscolaire (30 maternelles et 28 primaires). La demande a été validée par les services de Jeunesse et Sports et la CAF en a été informée.

Face à ce changement, l'association a dû revoir son budget et procéder au recrutement de deux nouvelles personnes. En effet, au-delà de 50 enfants, le directeur de la structure ne compte plus dans le taux d'encadrement et n'est plus considéré comme animateur.

Selon les chiffres avancés par l'association, le soutien de la Communauté de commune doit être réajusté à hauteur de 18 600€ pour l'année 2023.

Une délibération spécifique du conseil communautaire est nécessaire.

Le Bureau a donné un avis favorable unanime.

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, sans observation, le versement d'une subvention d'un montant supplémentaire de 18 600€ au profit du périscolaire « La Ruchette » à Pfaffenheim, au titre de l'année 2023.

<p style="text-align: center;">Point 23. : École de musique intercommunale : signature de la convention d'objectifs 2023/2024</p>
--

Cécile MAMPRIN, Vice-présidente en charge du dossier :

Une convention d'objectifs est prévue tous les ans avec l'école de musique intercommunale, de début septembre à fin août. Dans le but de donner à l'association les moyens nécessaires pour exercer sa mission d'intérêt général dans le respect des objectifs prévus dans la présente convention, la Communauté de Communes « Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux » verse une subvention annuelle à l'association et ceci sur décision expresse de son Conseil Communautaire.

Le montant de la subvention sollicitée chaque année par l'association est défini dans le cadre de la préparation d'un budget prévisionnel, présenté par le trésorier avant le mois de février.

Le projet de convention était joint à l'ordre du jour de la présente séance.

Cette année, il est proposé de modifier le pourcentage de la subvention allouée après le vote du budget primitif en passant de 60% à 70%. Le solde de la subvention est généralement versé courant du 3^{ème} trimestre de l'année N.

Au titre de l'année 2022-2023, 50 000 euros ont été versés, conformément au budget 2023 voté le 05 avril 2023.

Le Bureau a donné un avis favorable unanime.

Le conseil communautaire approuve la convention entre la CC PAROVIC et l'école de musique intercommunale pour l'année 2023-2024, présentée aux conseillers communautaires, et autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

Le Président remercie Jean-Michel STRASBACH, président de l'école de musique intercommunale et toute l'équipe de l'association pour la qualité de leur travail.

Point 24. : ZAE : vente de terrain à la SCI HELVIS : modification de la délibération du 31 mars 2021

Aimé LICHTENBERGER, Vice-président en charge du dossier :

Lors de la séance du 31 mars 2021, le conseil communautaire a validé la vente de la parcelle 110/20 (anciennement 106), section 73 au profit de la SCI HELVIS. Plusieurs données étant inexactes, il est nécessaire de modifier la délibération initiale du 31 mars 2021 en ces termes :

-La parcelle représente une surface totale de 60.38 ares (et non de 60.68 ares) ;

-Par conséquent, le produit de la vente à 1900€ HT l'are est de 114 722€ HT, 119 348.37€ TTC ;

-Il est nécessaire de préciser que la société a choisi de se faire représenter par un autre notaire mais que l'étude de Maître VIX et FAUCHER sera chargée de rédiger l'acte correspondant.

Les autres termes de la délibération restent inchangés.

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, sans observation, la modification de la délibération du 31 mars 2021 relative à la vente de la parcelle 110/20, section 73 au profit de la SCI HELVIS dans les conditions citées ci-dessus et autorise le Président ou son représentant à signer l'acte de vente ainsi que tout document nécessaire au dossier.

<p style="text-align: center;">Point 25. : ZAE : vente de terrain à la société DR AMENAGEMENTS : prise d'une nouvelle délibération</p>

Aimé LICHTENBERGER, Vice-président en charge du dossier :

Lors de la séance du 05 avril 2023, le conseil communautaire a validé la vente des parcelles 43 et 94, section 73 au profit de la Société DR AMENAGEMENTS. Le projet étant modifié, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération.

-Deux lots sont nécessaires pour le projet. Ces deux futurs lots sont à détacher des parcelles 94 et 43, section 73 (bornage en cours, à la charge de l'acquéreur).

-Le premier lot représente une surface de 1036m² (10.36 ares) et sera vendue au profit de la Société Civile Immobilière en cours de constitution, SCI JDS dont le siège social se trouve à Guebwiller.

Il est proposé de fixer le prix de l'are à 2 730€ HT, soit un total de 28 282.80€ HT, 30 796.34€ TTC.

-Le second lot représente une surface de 2405m² (24.05 ares) et sera vendue au profit de la Société Civile Immobilière en cours de constitution, SCI LINA dont le siège social se trouve à Guebwiller.

Il est proposé de fixer le prix de l'are à 2 730€ HT, soit un total de 65 656.50€, 71 491.51€ TTC.

Vu la délibération du 05 avril 2023 qui convient de reprendre,

Vu l'avis des Domaines en date du 26 août 2022, valable pour une période de 18 mois,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité et sans observation :

-Approuve la vente des deux lots aux conditions détaillées ci-dessus, au prix de 2 730€ HT l'are, TVA sur marge en sus ;

-Précise que les frais de bornage restent à la charge de l'acquéreur ;

-Autorise le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire ;

-Décide de confier la rédaction des actes de vente à l'étude de Maitres VIX et FAUCHER à Rouffach.

<p>Point 26. : Agence de Développement d'Alsace – ADIRA : approbation des statuts et désignation d'un représentant</p>

Le Président expose :

Le 15 juin 2023, l'assemblée générale extraordinaire de l'ADIRA a approuvé, à l'unanimité, les statuts de l'ADIRA qui étaient joints au présent ordre du jour. Ces statuts sont à approuver par le conseil communautaire.

Il est également demandé de désigner un représentant à l'assemblée générale. Il est proposé de nommer Aimé LICHTENBERGER comme représentant en sa qualité de vice-président en charge de l'aménagement de l'espace et du développement économique.

Le Bureau a donné un avis favorable unanime.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, sans observation :

**-Approuve les statuts de l'ADIRA présentés aux membres du conseil communautaire ;
-Désigne Aimé LICHTENBERGER en tant que représentant de la Communauté de communes à l'assemblée générale.**

Point 27. : Convention Territoriale Globale : point sur les dossiers en cours

Cécile MAMPRIN, Vice-présidente en charge du dossier :

Diagnostic « seniors » :

La CTG de la CC PAROVIC a démarré en 2020 par un diagnostic large du territoire afin d'identifier les besoins/manques des habitants et de préconiser les actions et services pour y répondre. Le public senior a été le grand absent en raison de l'état d'urgence sanitaire d'alors.

Lors du dernier Comité de Pilotage de la CTG qui s'est tenu en mars 2023, les élus et représentants ont souhaité remettre au travail cette réflexion. Un questionnaire a été distribué aux 2300 seniors de nos communes âgés de plus de 70 ans, 454 personnes y ont répondu.

Une soirée de « partage de l'enquête seniors CC PAROVIC » rassemblera, élus communaux en charge des seniors, professionnels œuvrant sur le territoire, responsables associatifs afin de croiser les regards et de préconiser de futures actions/services en direction de nos aînés. Ce groupe de travail se tiendra le jeudi 12 octobre, à 18h, à l'Espace Jeunesse Intercommunal à Rouffach.

Dispositif des « Bistrots du Pays Itinérants » :

La deuxième édition estivale a permis à 6 associations de proposer 15 bistrots dans 8 communes avec un public au rendez-vous. Un bilan sera fait à la fin du mois septembre.

Cette année, la CC PAROVIC a procédé à l'achat de tables et de chaises de bistrot, d'une sonorisation, des jeux, des banderoles de communication et en louant un baby-foot ainsi qu'un master pour le transport. Une assurance spécifique a également été contractée

L'opération a été financée par la CEA (à hauteur de 1650€) et la CAF (à hauteur de 2000€) sur un coût global de 7000€.

Axe parentalité :

Le réseau local parentalité (porté par Sonia Marque, responsable du RPE de la CC) organise, dans le cadre de l'opération départementale « novembre pour les parents », une après-midi/soirée sur le thème « la famille dans tous ses états », le samedi 25/11 de 14h à 22h dans trois espaces distincts (médiathèque, lycée agricole, espace jeunesse) ;

Une dizaine d'animations est prévue avec l'aide de 10 professionnels investis (médiathèque, ALP, micro-crèche, service jeunesse, lycée agricole). Un spectacle est également prévu de 18h à 20h (« Faites des enfants qu'ils disaient... ! » de Corinne PATES).

Le programme sera envoyé aux communes.

Opération « Défi, à vélo j'y vais » :

Le Défi « j'y vais ! » organisé par la Région Grand Est a été animé dans toutes les intercommunalités du PETR. Ce défi ambitieuse d'amener les parents au changement, durant un mois (mai 2023), en incitant leurs enfants à se rendre à l'école à pied ou à vélo.

Pour cette 3^{ème} édition, une dizaine d'écoles se sont inscrites au niveau du PETR, dont 5 communes de la CC PAROVIC:

- Ecole Primaire les Trois Fontaines OSENBACH
- Ecole la vigne en fleurs EGUISHHEIM
- Ecole élémentaire Xavier Gerber ROUFFACH
- Ecole élémentaire WESTHALTEN
- Collège J. Moulin ROUFFACH

L'école primaire "Les Trois Fontaines" d'Osenbach a été classée première sur le territoire du PETR, pour la deuxième année consecutive (avec 45,4% de taux de participation). Une remise de prix a été organisée le 07 juillet en présence des représentants de la CC PAROVIC, du PETR et de la commune d'Osenbach.

Axe jeunesse – 5ème édition "A Dos d'Arts"

Malgré une alerte orange « orage » émanant des services de la Préfecture jeudi 24/08, les organisateurs et les jeunes ont su être réactifs et aménager la salle polyvalente de Rouffach pour maintenir le festival et accueillir le public en toute sécurité.

À noter également la réactivité et l'aide précieuse des services de la ville (élus, service technique).

Il est rappelé qu'il est important de soutenir les jeunes du territoire à travers toutes leurs actions. Nadine BOLLI tient également à remercier la réactivité de la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace, en particulier son directeur José MENENDEZ qui a trouvé des solutions de repli très rapidement.

Organisation de l'évaluation de la CTG 2020-2023

Lors du conseil communautaire du 14 juin, les élus ont été informés de la mise en forme de l'évaluation de la CTG 2020-2023. La CC PAROVIC, la CAF et la FDFC Alsace portent, à travers la CTG, le projet social de l'intercommunalité sur la période 2020-2023.

Les actions concrètes (poste de "Conseiller Numérique France Service", opération Défi "A vélo j'y vais", cycle de formation en direction des associations, organisation des "bistrot du Pays"...) ont apporté des réponses aux problématiques identifiées.

Cette première CTG prenant fin en décembre 2023, une phase de bilan et d'évaluation et en cours et, afin de recueillir l'avis et les besoins des habitants dans différents domaines (enfance, jeunesse, parentalité, mobilité, logement, santé...), un questionnaire numérique « mieux vous connaître pour agir ensemble ! » a été relayé par la CC PAROVIC, la CAF et par les mairies (panneaux pockets, newsletters...). Au vu du retour actuel des réponses, le délai de réponse a été prolongé puisqu'il est possible de répondre à ce questionnaire jusqu'au 31 octobre inclus.

Une réunion publique, « croisement des regards sur notre territoire » est prévue samedi 18 novembre, de 9h à 12h, à l'espace jeunesse intercommunal à Rouffach. Élus, professionnels, habitants seront invités à échanger/débattre afin de préparer le futur projet social de la CC PAROVIC 2024-2027. Les communes et les maires ont été informés du changement de la date de la réunion publique prévue initialement le 07 octobre.

L'évaluation de la CTG 2020-2023 et la nouvelle CTG 2023-2027 feront l'objet d'un comité technique et d'un comité de pilotage composé des représentants de la CAF, de la CC PAROVIC et de la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace.

Le conseil communautaire sera amené à délibérer sur la nouvelle convention cadre de la CTG lors de la séance du 06 décembre prochain.

Le Conseil communautaire prend connaissance de ces informations qui ont été validées par les membres du Bureau.

Point 28. : Divers et informations

Le Président expose :

A. Calendrier des prochaines réunions

Les prochaines réunions auront lieu de la manière suivante, conformément au planning envoyé par mail à tous les conseillers communautaires le 20 juin dernier :

- Commission finances le 29 novembre à 18h15 au siège de la CC ;
- Conseil communautaire le 06 décembre à Westhalten à 18h15 (au périscolaire situé rue de l'Ohmbach), précédé à 17h45 d'une commission travaux et cadre de vie si nécessaire.

B. Taxe de séjour : point sur les hébergements déclarés et à déclarer

Le 31 août dernier, l'agent d'accueil en charge de la taxe de séjour a envoyé, à toutes les communes du territoire, la liste des hébergements déclarés sur le logiciel ALOA qui permet le suivi de la taxe de séjour. Ces hébergements sont entrés dans le logiciel de la CC, suite à l'envoi des formulaires de déclaration CERFA communiqués par les communes et déposés par les gestionnaires.

Il conviendrait que chaque commune puisse vérifier la liste envoyée et la retourner à la CC afin que la concordance des données soit faite. En cas de décalage entre les deux listes, les communes devront renvoyer les formulaires CERFA manquants le cas échéant. Les services de la CC procéderont prochainement et régulièrement à des vérifications sur les sites d'hébergement de type le bon coin, booking.com afin de voir si des hébergements ne seraient pas encore déclarés. Il est important que les élus et services communaux qui auraient connaissance de l'installation d'un hébergement non déclaré en informent les services de la CC afin qu'un courrier soit envoyé au gestionnaire. Cela va de la responsabilité des maires en la matière.

Un point a également été fait sur les retards de déclarations de la taxe de séjour (pour rappel, les professionnels sont facturés trimestriellement, les particuliers annuellement). Des lettres de relance signées par le Président de la CC PAROVIC, dont copies ont été remises aux maires concernés, ont été adressées aux gestionnaires concernés le 17 juillet dernier.

286 040€ de taxe de séjour ont été titrés par la CC à ce jour (ce montant comprend les 10% de la CeA).

C. Rivières de Haute-Alsace : recours du PGRI Rhin-Meuse

Par délibération du 14 juin 2022, le conseil communautaire a accepté de soutenir la démarche de Rivières Haute Alsace dans le cadre du recours à l'encontre du Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) 2022-2027.

Par mail du 08 août dernier, le Président de Rivières Haute-Alsace a informé qu'un nouveau mémoire avait été déposé auprès du TA suite à celui produit par la DREAL. L'instruction a été clôturée par le TA en date du 09 août 2023, mettant fin à l'échange de mémoires.

D. Fédération des Foyers Clubs d'Alsace : élection d'un nouveau comité directeur

Lors de l'AG annuelle du 09 juin dernier, le comité directeur a été élu pour une période de trois ans (2023-2026).

Après 27 années passées à la tête de la Fédération, Patrick RAVINEL a quitté ses fonctions de Président ; Jean-Christophe BOEGLIN, secrétaire depuis 20 ans, lui succède.

Deux personnes ont été nouvellement élues membres du Comité directeur, les autres ont été reconduites dans leurs fonctions.

Le Président remercie Patrick RAVINEL pour son engagement aux côtés de la CC PAROVIC.

Le Conseil communautaire prend connaissance de ces informations qui ont été validées par les membres du Bureau.

Le Président lève la séance à 19h55, remercie les membres pour leur présence et redonne la parole à Christian MICHAUD, maire d'Osenbach qui les invite à partager un repas convivial.